



## Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le Vendredi 20 Juin 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt du mois de juin à dix - neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Turbie, s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Jean Jacques RAFFAELE, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12 Juin 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **23** PRESENTS : **18** VOTANTS : **23** PROCURATIONS : **5**

Présents : Denise GELSO, Alexandre BERRO, Hélène GROUSELLE, William DESMOULINS, Liliane CLOUPET, Adjoint

Pierre BROSSARD, Sandrine ROCCA, Henri ADONTO, Achim HERGET, Brigitte TAPIERO, Philippe MATZ, Brigitte ALBERTINI, Gérard SEVEON, Jean-Claude MOLINA, Martine CAPELLO, Josette DALUZEAU, Jean - Philippe GISPALOU, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

- Laure CHIBANE à Hélène GROUSELLE
- Catherine BARRA à Alexandre BERRO
- Bruno LOPEZ à Jean Jacques RAFFAELE
- André-François PELLEGRIN à Martine CAPELLO
- Séverine FAYE à Jean - Claude MOLINA

Secrétaire de séance : Alexandre BERRO

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue et informe ses collègues des pouvoirs reçus.

Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance : Alexandre BERRO est élu à l'unanimité.

Après lecture du procès - verbal de la dernière séance le 22 Mai 2014, le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il poursuit par la lecture de l'Ordre du Jour :

### Décision

- Sénatoriales 2014 : élection des conseillers municipaux titulaires et suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs
- Aménagement du centre d'entraînement de l'AS Monaco : autorisation de dépôt d'un permis de construire valant démolition
- Autorisation de dépôt d'un permis de démolir et d'un permis de construire pour la réalisation d'un stand de tir
- Autorisation de défrichement sur la zone US du PLU, secteur sud Mortéas

- Travaux de voirie, élargissement de l'entrée du chemin du Serrier 13 : acquisition par la commune de l'emprise foncière parcelle AC 1110
- Mise à disposition gracieuse du stade municipal pendant le mois de juillet 2014
- Mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires : recrutement de vacataires
- Contrat emploi avenir : adhésion au dispositif

### **Informations**

### **Tour de Table**

Le Maire propose d'aborder maintenant le premier point inscrit à l'Ordre du Jour :

Conformément à l'article R 133 du Code Electoral, après désignation des membres du bureau électoral, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Après l'accomplissement des opérations de vote, le Maire proclame les résultats :

Jean Jacques RAFFAELE, Denise GELSO, Hélène GROUSELLE, Alexandre BERRO, Liliane CLOUPET, William DESMOULINS, Henri ADONTO, sont élus en qualité de délégués titulaires, et Laure CHIBANE, Bruno LOPEZ, Achim HERGET, Brigitte ALBERTINI, en tant que délégués suppléants.

## **Délibération n° 2014 - 53**

### **Aménagement du centre d'entraînement de l'AS Monaco : autorisation de dépôt d'un permis de construire valant démolition**

Délibération retirée de l'ordre du jour

## **Délibération n° 2014 - 54**

### **Autorisation de dépôt d'un permis de démolir et d'un permis de construire pour la réalisation d'un stand de tir**

Le Maire expose :



## *Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le Vendredi 20 Juin 2014*

" Le projet de construction d'un centre d'entraînement sportif de l'AS Monaco dans les polygones à bâtir créés dans le plan de masse du Plan Local d'urbanisme implique la démolition du stand de tir communal situé à l'entrée du complexe actuel, qui devra être fermé au public pendant la durée du chantier. Un nouveau bâtiment mis aux normes sera construit pour l'activité de tir de l'ASCT, dans les polygones à bâtir (D-E) créés du plan de masse du Plan Local d'urbanisme.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour m'autoriser à déposer le permis de construire sur les parcelles D20-442-589 et le permis de démolir pour le projet sur la parcelle D51 ".

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à la majorité (22 voix pour, 1 voix contre : JP Gispalou)**

**Autorise le Maire à déposer le permis de démolir et le permis de construire pour la réalisation d'un stand de tir.**

<p style="text-align: center;"><b>Délibération n° 2014 - 55</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Autorisation de défrichement sur la zone US du PLU, secteur sud de Mortéas</b></p>
--

Dans le cadre des dossiers de permis de construire pour les constructions des équipements sportifs dans la zone US du plan de masse du Plan Local Urbanisme approuvé le 18.03.2014, un dossier de demande de défrichement doit être déposé sur l'ensemble des parcelles concernées auprès des services de la DDTM, pour instruction.

Le conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser l'ASM MONACO à déposer cette demande sur les parcelles D 439-442-445-588-589-590-591-592.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Autorise l'ASM MONACO à déposer un dossier de demande de défrichement sur les parcelles D 439-442-445-588-589-590-591-592.**

## **Délibération n° 2014 - 56**

### **Travaux de voirie, élargissement de l'entrée du chemin du serrier 13 : acquisition par la commune de l'emprise foncière parcelle AC 1110**

La Commune a obtenu des accords de cession de terrain des Hoirs CATALANO et des copropriétaires ITEPRAT – RASPENTINO – MONREALE afin que puissent être réalisés les travaux d'élargissement de l'entrée du Chemin du Serrier n° 13. Les travaux ont été achevés en juin 2013.

Le Conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser le Maire à signer les actes administratifs de passation de transfert de propriété de ces emprises dans le domaine public communal.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs relatifs à cette acquisition.

## **Délibération n° 2014 - 57**

### **Mise à disposition gracieuse du stade municipal pendant le mois de juillet 2014**

Par courrier en date du 30 avril 2014 l'association « Monaco Stages de Football » formée dans le cadre de la loi monégasque n. 1355 du 23 décembre 2008, dont le siège social est à Monaco a demandé à la Mairie l'autorisation de pouvoir utiliser le stade municipal pour la période du 7 juillet 2014 au 1<sup>er</sup> août 2014, de 8H à 18H.

Par délibération en date du 10 décembre 2008 le conseil municipal a voté les tarifs de location du stade municipal ; la demande de l'association porte sur une mise à disposition à titre gracieux.

Cette association a pour objet « d'organiser, de diriger et de développer des stages de football sous toutes ses formes, sur le territoire monégasque et français ».

Aux termes de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 et de l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la gratuité de l'occupation ou de l'utilisation du domaine public peut être accordée « *aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général* ».

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de mise à disposition gracieuse précaire et révocable d'installations sportives avec l'association Monaco stages de Football



## *Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le Vendredi 20 Juin 2014*

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**Autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse précaire et révocable d'installations sportives avec l'association Monaco stages de Football.**

### **Délibération n° 2014 - 58**

#### **Mise en œuvre de nouveaux rythmes scolaires : recrutement de vacataires**

L'organisation du temps scolaire, dans les écoles maternelles et élémentaires, mise en place par le décret n. 2013-77 du 24 janvier 2013, devrait permettre de mieux répartir le temps d'enseignement sur la semaine, en allégeant la journée de classe des écoliers, et en assurant une plus grande régularité des apprentissages.

Dans un premier temps, un projet de prise en charge par la mairie des élèves scolarisés à La Turbie, sur le créneau horaire 15 h 30 - 16 h 30, c'est-à-dire juste après les enseignements et juste avant la garderie a été élaboré.

Suite à un nouveau décret du gouvernement d'assouplissement de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014, introduit une possibilité d'expérimentations, nous avons revu le projet initial.

Ce nouveau projet dérogatoire a été présenté et accepté par le Comité départemental de l'éducation nationale.

Les activités péri-éducatives seront regroupées le jeudi après - midi de 13 heures 30 à 16 heures 30. Le temps scolaire sera pour les lundis, mardis et vendredis de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 15 heures 40, les mercredis et jeudis de 8 heures 30 à 12 heures.

Le coût de ce dispositif, incluant la rémunération des intervenants associatifs et du personnel communal, et l'achat du matériel a été estimé à environ 50 000 € pour l'année scolaire 2014 - 2015, soit 196 € par enfant.

Ainsi, étant donné les sommes financières à engager, et les contraintes de la DDCS et de la CAF pour bénéficier des subventions prévues pour le financement de ces activités à ce jour, nous pouvons espérer 104 € par enfant pour 2014-2015, ce qui porterait le coût à 92 € par enfant.

Je vous rappelle qu'il a été décidé de ne pas demander de contribution aux familles, au moins pour la première année (2014 - 2015), que la participation aux activités mises en place par la Commune est facultative et que les garderies du matin et du soir continueront de fonctionner aux horaires habituels. Une garderie le mercredi matin sera donc mise en place avec du personnel communal. Il n'y aura pas de cantine scolaire le mercredi à la fin des cours.

Pour compléter l'équipe des animateurs bénéficiant du statut d'auto entrepreneur et du personnel communal, il convient de prévoir deux postes de vacataires ; pour assurer d'éventuelles absences je vous propose de prévoir trois poste de vacataires pour assurer l'animation des activités péri scolaires du jeudi après midi, que je vous propose de rémunérer à 18 € de l'heure.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**Adopte.**

## **Délibération n° 2014 - 59**

### **Contrat emploi avenir : adhésion au dispositif**

Mesure du Plan de lutte contre le chômage, « Contrat emploi avenir » a pour objectif de favoriser l'entrée des jeunes dans la vie active en favorisant leur première expérience professionnelle et en leur permettant d'acquérir des compétences professionnelles transférables en entreprise.

Les mesures incitatives pour l'employeur consistent essentiellement en une prise en charge par l'État, d'une partie de la rémunération du salarié, qui s'établit à 75% du SMIC. La collectivité bénéficie aussi d'une exonération de contributions patronales.

Je vous propose de donner à notre collectivité la possibilité de recruter du personnel dans le cadre de ce dispositif, et ce, pour deux raisons :

- Participer à la politique d'insertion et de cohésion sociale et professionnelle mise en œuvre par le gouvernement
- Recruter du personnel dans des conditions très avantageuses pour la Commune : financièrement, la collectivité n'a à sa charge que 25% de la rémunération mensuelle.

Pour conclure un Contrat d'accompagnement à l'emploi, il est nécessaire de signer une convention individuelle entre la Commune, le salarié et la Mission Locale. Un contrat de travail de droit privé sera ensuite établi.

La Commune aura recours à ce dispositif lorsque des recrutements s'avéreront nécessaires, notamment, dans l'immédiat :

- Au service des écoles pour participer à l'organisation des activités périscolaires, compléter l'équipe des ATSEM de l'école maternelle et participer aux garderies scolaires, pour une durée de 3 ans du fait de la durée de la formation de la jeune candidate.



# Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le Vendredi 20 Juin 2014

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **Approuve le principe du recours au « Contrat emploi avenir »**
  
- **Autorise Mr le Maire à signer les conventions et contrats nécessaires pour remplir les conditions d'adhésion au « Contrat emploi avenir ».**

## Informations et Tour de Table

Il donne les informations suivantes :

- **Fête de la musique** : rendez-vous samedi 21 juin
- **Activités natation** / Fondation Charlène,
- **Cérémonie du 14 juillet** : 10H15 rassemblement à la Mairie – 10H30 cérémonie au square Gastaut et 11H00 remises de décorations, promotions, allocution, apéritif d'honneur à la Mairie
- **Traditionnelle soupe au Pistou suivie d'une retraite aux flambeaux et bal du 14 juillet** : dimanche 13 juillet Place Neuve à 20 H
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal : courant juillet**, pas de date fixée à ce jour

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Maire propose un tour de table.

- ⌘ Jean - Claude MOLINA demande comment le Maire peut améliorer la situation de la circulation dans la traversée du village.

Le Maire informe qu'il a récemment sollicité de Monsieur CUVILLIER, Ministre délégué aux transports, l'ouverture de la bretelle d'accès à l'autoroute de l'aire de service de Beausoleil. La question de l'interdiction de circulation pour les camions dans le sens Menton - Nice est aussi à l'étude.

Il explique que l'amélioration des conditions de circulation est une priorité de sa politique. Le service de Police Municipale a été redéployé sur des missions de fluidification du trafic routier. Des études ont été lancées avec le Conseil Général, concernant le réaménagement des sens de circulation autour de la Mairie et sur l'Avenue de Cap d'Ail.

Brigitte ALBERTINI, sur le même sujet, demande à ce que soit réalisé un comptage des véhicules qui circulent sur le Chemin des Révoires.

Le Maire clôt la séance à 20 h 30.

\*\*\*\*\*

Au cours de cette séance, ont été adoptées les délibérations n° 2014 - 53 à n° 2014 - 59.

Ont signé les membres présents :

Jean Jacques RAFFAELE

Denise GELSO

Hélène GROUSELLE

Alexandre BERRO

Liliane CLOUPET

William DESMOULINS

Pierre BROSSARD

ROCCA Sandrine

LOPEZ Bruno

*Absent*

Laure CHIBANE

Henri ADONTO

BARRA Catherine

*Absente*

*Absente*

Achim HERGET

Brigitte TAPIERO

Philippe MATZ

Brigitte ALBERTINI

Gérard SEVEON

André - François PELLEGRIN

*Absent*





# Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le Vendredi 20 Juin 2014

Séverine FAYE

Jean - Claude MOLINA

Martine CAPELLO

*Absente*

Josette DALUZEAU

Jean - Philippe GISPALOU

Le compte rendu sommaire de la séance a été affiché le 24 Juin 2014.

Les délibérations ont été reçues à la Préfecture le 24 Juin 2014.